

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211215-D\_15\_12\_2021\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

**Délibération n°15-12-2021-006**

5.7 Intercommunalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 15 décembre 2021*

Date de convocation	9 décembre 2021
Date d'affichage	9 décembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	52 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre à 18h30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la  
Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 42 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient représentés** : 0

**Pouvoirs** : 10 – M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Laëtitia VEEGAERT ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

**Etaient excusés** : 3 - M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Line LEDRU.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## TERRITOIRE D'INDUSTRIE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UN CAMPUS INDUSTRIEL INTERTERRITORIAL

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que l'un des points majeurs de l'action du Territoire d'Industrie concerne la formation. En effet, au vu des difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du secteur, l'objectif est de renforcer l'intérêt des jeunes aux métiers de l'industrie et leur permettre de se former sur le territoire jusqu'à Bac +3 à 5.

**RAPPELLE** qu'en septembre 2020, une mission a été confiée au cabinet HANK, financée à 100 % par la Banque des Territoires. Celle-ci consistait à :

- Etablir un panorama complet des formations existantes sur le territoire, des besoins des entreprises et de leur capacité à mutualiser leurs outils techniques,
- Identifier les formations à déployer en présentiel et à distance
- Identifier les partenariats à tisser pour apporter au campus une dimension complète d'apprentissage.

**EST INFORME** que l'objectif général de la phase 2 consiste à proposer des solutions pratiques et locales qui s'inscrivent dans une démarche de création d'un pôle de formation et d'un Campus proposant une grappe d'outils et les moyens pour répondre aux besoins de main d'œuvre, à date et dans l'avenir, notamment pour répondre aux besoins de l'industrie 4.0.

Cette phase est estimée à environ 30 000€. Une demande de financement d'au moins 50 % sera demandée. Le reste à charge sera financé par les 4 Communautés de Communes du Territoire d'Industrie.

**VALIDE** cette seconde phase d'accompagnement pratique.

**AUTORISE** la transmission du cahier des charges aux financeurs (Banque des Territoires en particulier), puis la recherche un prestataire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents se référant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 15 décembre 2021

Pour extrait conforme  
Le 16 décembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU